

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Quelles sont les démarches fiscales pour une donation de bien immobilier ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Quelles sont les démarches fiscales pour une donation de bien immobilier ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35708/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35708/abonnement))

Quelles sont les démarches fiscales pour une donation de bien immobilier ?

Vérfié le 17 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous devez payer des droits de donation sur les biens immobiliers que vous recevez par donation. Des exonérations existent dans certains cas.

Les donations de biens immobiliers nécessitent l'intervention d'un notaire et un acte authentique.

C'est le notaire qui se charge des démarches fiscales, en particulier :

- Déclaration de la donation
- Droits de donation
- Publicité foncière

Le donateur est domicilié en France

domicilié en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62>)
payer des droits de donation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14205>)
des règles particulières s'appliquent pour certains biens.

, vous devez

sur les biens reçus situés en France ou à l'étranger. Toutefois

Monument historique

Si l'immeuble est classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, la donation est exonérée.

Logement acquis neuf entre juin 1993 et décembre 1994 (ou entre août et décembre 1995)

Pour la 1^{re} transmission du bien, la donation bénéficie d'une exonération partielle.

Logement locatif acquis entre août 1995 et décembre 1996

Pour la 1^{re} transmission du bien, la donation bénéficie d'une exonération partielle.

Bien forestier ou agricole

La donation bénéficie d'une exonération partielle.

Le donateur est domicilié à l'étranger

Le bénéficiaire a résidé en France au moins 6 ans pendant les 10 années avant la donation

Les biens situés en France et à l'étranger sont soumis au paiement des droits de donation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14205>)

Le bénéficiaire n'a pas résidé en France au moins 6 ans pendant les 10 années avant la donation

Les biens situés en France sont soumis au paiement des droits de donation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14205>)

Le bénéficiaire ne réside pas en France au jour de la donation

Les biens situés en France sont soumis au paiement des droits de donation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14205>)

Textes de loi et références

Code général des impôts : article 750 ter

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006197407/>)
Règles de territorialité pour les droits de donation

- BOFIP-Impôts n° BOI-ENR-DMTG-20 relatif au régime fiscal des donations (<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2691-PGP.html/identifiant=BOI-ENR-DMTG-20-20120912>)

- Bofip-Impôts n°BOI-ENR-DMTG-20-20-20 relatif aux exonérations de droits de donation (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3362-PGP>)

Questions ? Réponses !

- Quelles sont les démarches fiscales à faire pour un don manuel ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265>)

- Quels abattements et tarifs s'appliquent aux bénéficiaires d'une donation ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14203>)

Voir aussi

- Je fais une donation (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/4350>)
Ministère chargé des finances